



RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :

Module de réception des soumissions de l'Agence
Parcs Canada
Service national de passation de marchés

Télécopieur de soumission : 1-855-983-1808

Courriel de soumission : soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

**RÉVISION 001 À UNE
INVITATION À SOUMISSIONNER
DEMANDE D'OFFRES À
COMMANDES**

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :
Agence Parcs Canada
Service national de passation de marchés
Calgary, AB

Titre : Démantèlement du terrain de camping du Canyon-Marble et du poste des gardes de Kootenay Crossing, parc national Kootenay	
N° de l'invitation : 5P468-22-0194/A	Date : 9 décembre 2022
N° de modification : 001	
N° de référence du client : N/A	
N° de référence de SEAG : PW-22-01015406	

L'invitation prend fin : À : 2:00 PM Le : 20 décembre 2022	Fuseau horaire : MST
---	--------------------------------

F.A.B.: Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>	
Adresser toute demande de renseignements à : Aarondeep Maan	
N° de téléphone : (403) 433-1620	N° de télécopieur : (855) 983-1808
Courriel : Aarondeep.maana@pc.gc.ca	
Destination des biens, services et travaux de construction : Voir aux présentes	

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Adresse :	
N° de téléphone :	Courriel :
Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Signature :	Date :

N° de l'invitation :
5P468-22-0194/A

N° de la modification :
001

Autorité contractante :
Aarondeep Maan

Ver.02.08.21

N° de référence du client :

Titre :
Démantèlement du terrain de camping du Canyon-Marble et du poste des gardes de Kootenay Crossing, parc national Kootenay

Modification 001

Par exemple, cet amendement vise à prolonger la date limite d'invitation à soumissionner jusqu'au **20 décembre 2022**, cette modification vise à apporter des modifications aux documents d'appel d'offres, et à fournir des réponses aux questions des soumissionnaires

A. Renseignements sur la visite du site

Participants à la visite du site

Vendor	Representative's Name
Chevallier Geo-Con Ltd.	Grant Chevallier
Kettle River Contracting	Ray Usher/Nobean Qasim
Seven Feathers Contracting & Consulting	Alan Nuckle
MCL Group Ltd.	Winston Heck
NW Lands	Bill Vooyo
Coalta-Starr	Bill Pambran

B. Date limite de la demande de soumissions

La date de clôture de la demande de soumissions 5P468-22-0194/A, intitulée « Démantèlement du terrain de camping du Canyon-Marble et du poste des gardes de Kootenay Crossing, parc national Kootenay », est reportée du 13 décembre 2022 au **20 décembre 2022**.

Si vous avez déjà présenté votre soumission, nous vous invitons à nous faire parvenir vos révisions, au besoin, par courriel à soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca. Veuillez indiquer le numéro de la demande de soumissions sur toute la correspondance.

C. Questions et réponses

Site : Chalet du terrain de camping du Canyon-Marble

Q1. Y a-t-il des services publics dans le chalet?

R1. Oui, il y a une ancienne conduite d'eau et d'égouts qui doit être bouchée et enterrée, ainsi qu'une ligne électrique. Cette dernière est déconnectée. Cependant, une boîte électrique qui dessert le reste du terrain de camping se trouve près du bâtiment. Elle doit être protégée et laissée à sa place.

Q2. Y a-t-il une fosse septique à proximité?

R2. Nous ne le savons pas. Si une fosse septique est découverte au cours des activités de démolition, l'APC doit émettre un ordre de modification pour l'éliminer.

Q3. Quelle est la capacité du pont pour accéder au terrain de camping?

R3. 30 tonnes.

Site : Résidence du gardien adjoint de Kootenay Crossing (maison A)

Q4. Quelle est la nature de la sous-couche du rez-de-chaussée?

R4. Tous les renseignements sur les matières dangereuses connues sont inclus dans l'évaluation des matières dangereuses avant la démolition incluse dans le dossier de référence.

Q5. Parcs Canada a-t-il des exigences particulières concernant les matériaux de remplissage?

N° de l'invitation :
5P468-22-0194/A

N° de la modification :
001

Autorité contractante :
Aarondeep Maan

Ver.02.08.21

N° de référence du client :

Titre :
Démantèlement du terrain de camping du Canyon-Marble et du poste des gardes de Kootenay Crossing, parc national Kootenay

R5. Les remblais doivent être propres, lavés et exempts de matières organiques.

Q6. Où se trouvent les sites d'enfouissement et les lieux d'élimination des matières dangereuses les plus proches?

R6. L'entrepreneur est responsable de la coordination de l'élimination de tous les déchets. Des reçus ou une preuve d'élimination peuvent être demandés dans le cadre de l'élimination des matières dangereuses.

Q7. Que faut-il faire du puits d'eau situé au sous-sol?

R7. Veuillez consulter la modification à la section 3.6.1 de l'énoncé des travaux.

Q8. Devons-nous enlever la clôture qui entoure la maison?

R8. Veuillez consulter la section 3.8.6 ajoutée à l'énoncé des travaux.

Q9. Avons-nous le droit d'enlever des arbres pendant la démolition?

R9. Non, l'entrepreneur doit faire de son mieux pour protéger toute la végétation existante. Il pourrait être nécessaire d'enlever un petit arbre à proximité de la résidence du gardien adjoint de Kootenay Crossing.

D. Révisions du dossier d'appel d'offres et de la demande de propositions

Dans : **EDT – 22-0194 V1**
Section : **3.0 Étendue des travaux**
Partie : **3.6.1**

Ajouter : 3.6.1 **Le puits d'eau situé dans le sous-sol à Kootenay Crossing doit être bouché adéquatement et enterré.**

Dans : **EDT – 22-0194 V1**
Section : **3.0 Étendue des travaux**
Partie : **3.6.4**

Supprimer : ~~Les réservoirs de propane qui desservaient les bâtiments ont été retirés (...) reliés aux bâtiments.~~

Supprimer : ~~reliés aux bâtiments.~~

Remplacer par : **Les conduites de propane ont été déconnectées des bâtiments.** L'entrepreneur sera responsable de l'enlèvement de toutes les conduites de propane **enterrées restantes à chaque emplacement.**

Dans : **EDT – 22-0194 V1**
Section : **3.0 Étendue des travaux**
Partie : **3.8.6**

Ajouter : 3.8.6 **Démolition et enlèvement de la clôture en bois traité qui entoure la maison A du poste de garde de Kootenay Crossing.**

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.